

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-11

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 10 <b>Total (mini 19) : 27</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
--

### Délégués présents(es)

#### **1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

#### **1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

#### **13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

### Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Évaluation de la qualité du ciel nocturne du Parc naturel régional des Baronnies provençales - Choix des prestataires et prise en charge de frais d'intervenants scientifiques**

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical N° 2018-06-03 du 30 mai 2018 relative à la valorisation de la qualité du ciel nocturne – Délibération cadre
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical N° 2018-08-01 du 27 septembre 2018 relative à l'évaluation de la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales – demande de subvention DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président expose :

Dans la perspective de réaliser un dossier scientifiquement argumenté pour candidater au label « Parc International de Ciel Etoilé » de l'International Darksky Association, une étude de caractérisation de la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales subventionnée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes doit être réalisée.

La mission d'étude comprend deux lots :

- LOT 1 : Évaluation de la brillance du ciel nocturne et de la pollution lumineuse dans le territoire du Parc et ses abords, scénarios d'évolution, formulation de préconisations ;
- LOT 2 : Animation participative "Sentinelles du Ciel" à destination des acteurs locaux de l'astronomie et réalisation d'une feuille de route prospective formulant des pistes de développements ultérieurs pour un dispositif de suivi permanent (monitoring) de la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales.

Un comité de pilotage constitué d'élus référents, d'agents du Parc, de membres du conseil scientifique du Parc et d'acteurs locaux de l'astronomie sera chargé de suivre la réalisation de l'étude.

Cette mission devra être achevée au plus tard le 30 juin 2020.

Une consultation pour la recherche de prestataires a été lancée du 25 Mars au 19 Avril 2019 à 12h.

Au terme de cette période, une seule réponse est parvenue au Parc pour chacun des deux lots :

- LOT 1 : Dark Sky Lab (Sébastien Vauclair)
- LOT 2 : Observatoire des Baronnies Provençales (Marc Bretton)

Les dossiers de réponse proposent chacun une approche satisfaisante et une méthodologie conforme à celle demandée dans le cahier des charges.

Le montant total de la prestation pour le lot 1 s'élève à 12 000 euros HT soit 14 400 euros TTC.

Le montant total de la prestation pour le lot 2 s'élève à 9 800 euros HT soit 11 760 euros TTC.

Ces montants sont légèrement supérieurs à ceux estimés lors de la rédaction de la demande de financement auprès de la DREAL.

Le Président propose :

- de retenir la proposition des structures Dark Sky Lab et de l'Observatoire des Baronnies Provençales pour la réalisation du dossier de candidature au label « Parc International de Ciel Etoilé » ;
- de reporter les autres prestations initialement prévues dans le dossier déposé auprès de la DREAL (Enregistrements sonores et prestation photographique) sous réserve de financements complémentaires.

Le 27 septembre 2018, le Bureau syndical du Parc naturel régional des Baronnies provençales a voté le budget et le plan de financement du programme d'évaluation de la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales déposé auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dossier comprend un budget consacré à la prise en charge de frais de déplacement de scientifiques dont les noms ont été mentionnés dans les délibérations précédentes.

Au regard du travail notamment réalisé en lien avec le Conseil Scientifique, Ethique et Prospectif (CSEP) du Parc naturel régional des Baronnies provençales et le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), des scientifiques de compétences complémentaires (écologie) se sont investis sur ce travail pluridisciplinaire lié à la « nuit ».

Le Président propose ainsi d'intégrer Jean-Jacques BRUN (directeur de recherche émérite à l'IRSTEA de Grenoble et membre du CSEP), Alexandre MILLON (maître de conférences en écologie à l'IMBE et membre du CSEP), Thierry TATONI (professeur des universités IMBE – Aix-Marseille Université et membre du CSEP), Isabelle LE VIOL (maître de conférence en écologie au Centre d'écologie et des Sciences de la conservation au MNHN), Christian KERBIRIOU (maître de conférence en écologie au Centre d'écologie et des Sciences de la conservation au MNHN) au groupe de scientifiques bénévoles susceptibles de bénéficier de la prise en charge de leurs frais de déplacement dans le cadre de ce programme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir les propositions de :
  - DarkSky Lab sur le lot 1 pour un montant de 14 400€ TTC
  - L'Observatoire des Baronnies Provençales sur le lot 2 pour un montant de 11 760 € TTC
- **Décide** d'intégrer les personnes mentionnées ci-dessus dans le groupe de scientifiques pouvant bénéficier de la prise en charge de frais de déplacement dans le cadre de ce programme
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

